

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 11 février 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 5 février 2019 s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, de MARCHAND Jean-Pierre à CHRISTEN Roland, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne.

-----

**A.17**

**Opération Collective de Marmande, candidature à l'appel à projets dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**

Le centre-ville de Marmande connaît depuis de nombreuses années un déclin préoccupant, conjugué à plusieurs phénomènes ; paupérisation de ses habitants, dégradation de l'habitat, disparition des commerces et densification de l'offre commerciale en périphérie.

En mai 2014, le Conseil Municipal lance le projet *Centre-Ville, Cœur de Vie* avec une première phase de réflexion, alternant réunions, ateliers publics et groupes de travail techniques associant élus, techniciens mais aussi toute personne ou organisme pouvant apporter contribution à la construction du projet. La parole a également été donnée aux habitants, aux commerçants, aux usagers, aux professionnels de l'urbanisme et aux associations. Les différentes dimensions de ce centre-ville ont été abordées : mobilité, stationnement, activités économiques, habitat, animation, vie quotidienne.

Au regard de ces thématiques propres aux centres-villes et suite à de nombreuses phases de consultation, deux documents opérationnels ont été constitués afin de programmer et de prioriser le projet urbain ; le Plan Guide (synthèse des grandes orientations pour le devenir du centre-ville sur la prochaine décennie) et des fiches d'intervention précisant par secteur les orientations d'aménagement et une estimation financière.

Le projet *Centre-Ville, Cœur de Vie* traite tous les aspects de l'attractivité fonctionnelle et urbaine du centre-ville. Pour organiser cette dynamique sur le terrain et mettre en

perspective l'ensemble des actions menées par les services municipaux et par les partenaires, l'opération OSEZ MARMANDE voit le jour en 2017.

Six grands axes d'actions concrètes accompagnent le projet urbain :

1. Améliorer le cadre de vie
2. Favoriser la mobilité et l'accessibilité
3. Promouvoir les animations
4. Revitaliser le commerce local
5. Consolider le dialogue avec les commerçants
6. Panifier les aménagements urbains

Dans le détail, ce sont 53 actions tangibles en faveur de la revitalisation du centre-ville.

Enfin, la commune de Marmande est bénéficiaire du programme *Action Cœur de Ville*, dans le cadre d'une candidature commune portée avec Val de Garonne Agglomération. Cette approche territoriale répond à trois objectifs :

- renforcer l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville ;
- asseoir le rôle de « pole d'équilibre » de Marmande en tant que ville centre
- engager une réflexion prospective visant à faire de Marmande un centre-ville de demain.

Depuis novembre 2016, le projet *Centre-Ville, Cœur de Vie* et l'opération OSEZ MARMANDE sont entrés dans leur phase opérationnelle : modification du plan de circulation, travaux de requalification du Quartier du Marché, aménagement du Boulevard Richard Cœur de Lion, instauration de la zone bleue, ...

Concernant la mise en œuvre du volet opérationnel relatif à la revitalisation du commerce de proximité, la commune de Marmande souhaite répondre à l'appel à projets lancé dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Le FISAC a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des commerces de proximité qui doivent s'adapter de manière constante aux besoins et attentes de leurs consommateurs. La redynamisation de ces entreprises joue également un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire, de redynamisation du centre-ville.

Les actions pouvant être éligibles au présent appel à projets FISAC sont détaillées dans le tableau ci-après.

<b>ACTION</b>	<b>Dépenses éligibles</b>	<b>FISAC SOLLICITE</b>	
Aides directes aux entreprises	10 dossiers	20 %	60 000
Bilans Conseil et constitution des dossiers de demande de subvention	7200	30 %	2 160
CVCV : Travaux et mission de maîtrise d'œuvre	225 000	20 %	45 000
Acquisition d'un local en centre-ville	250 000	20 %	50 000
Signalétique commerciale	95 239	20 %	19 048
Halles : signalétique, équipement et communication	22 410	20 %	4 482
Etude pré-op RI	20 000	30 %	6 000
Financement poste sur 3 ans	57 184	30 %	17 155
Enquêtes post-travaux	8 000	30 %	2 400

Etude de l'appareil commercial et habitudes de consommation et des habitudes de consommation	24 350	30 %	7 035
Données économiques dans le cadre du suivi des activités commerciales	4 320	30 %	1 296
Promotion du site Jem'installe et impression du Guide des Commerçants	1 465	30 %	440
Impression du Guide OAP Commerce	200	30 %	60
Evaluation des opérations financées (obligatoire)	17 000	30 %	5 100
Outils numériques : formation des commerçants avec la CCI et La Poste	8 340	30 %	2 502
Communication marketplace	9 464	30 %	2 839
Installation de compteurs piétons	26 350	30 %	7 905
Rénovation de la sonorisation du centre-ville	2 166	30 %	650
Dispositif des Boutiques Tremplin rue Faye	53 500	30 %	16 050
Favoriser la structuration de l'association de commerçants et artisans	13 236	30 %	3 971
<b>TOTAL</b>	<b>1 145 424</b>		<b>254 362</b>

PLAN DE FINANCEMENT :

Actions	Coût prévu	Dépenses éligibles	FISAC sollicité	Commune	DETR	Région	EPCI	Association commerçants	Entreprises
Aides directes	300000	300000	60000	0			54000		186000
Bilans Conseil	7200	7200	2160	1440					3600
Travaux rue Faye	200 000	200000	40000	160 000					
Etudes CVCV	25 000	25000	5000	20 000					
Achat local	250 000	250000	50 000	200 000					
Refonte signalisation	415 000	95 239	19048	395 952					
Modernisation Halles	477 360	22 410	4482	199 908	181 980	90 990			
Etude pré-op RI	20000	20000	6000	14000					
Poste Manager	57184	57184	17155	40029					
Enquêtes post-travaux	8000	8000	2400	5600					
Etudes appareil commercial habitudes de conso	24350	24350	7305	17045					
Données économiques	4320	4320	1296	3024					
Site et guide	1465	1465	440	1026					
Guide OAP	200	200	60	140					
Evaluation opération	17000	17000	5100	11900					

Formation commerçants	8340	8340	2502	5838					
Marketplace	9464	9464	2839	6625					
Compteurs piétons	26350	26350	7905	18445					
Rénovation sono	2166	2166	650	1516					
Boutiques Tremplin	53500	53500	16050	37450					
Association de commerçants	13 236	13236	3971	0				9 265	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 920 135</b>	<b>1 145 424</b>	<b>254 362</b>	<b>1 139 938</b>	<b>181 980</b>	<b>90 990</b>	<b>54000</b>	<b>9 265</b>	<b>189600</b>

La commune de Marmande est désignée maître d'ouvrage de cette opération.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Autorise** la commune à candidater à l'appel à projets dans le cadre du FISAC pour l'Opération Collective de Marmande qui concerne le centre-ville

**Valide** le programme d'actions éligibles au financement du FISAC

**Autorise** M. le MAIRE ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous les documents à intervenir dans cette opération.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 12 février 2019



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 14.02.2019  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 14.02.2019..



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET